

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES "ESSOR DU RHIN"
A FESSENHEIM
SEANCE DU 27 avril 2009**

Les membres du Conseil communautaire se sont réunis dans les locaux de la Communauté de communes « Essor du Rhin » à Fessenheim, le 27 avril 2009 à 20 heures sous la présidence de M. André ONIMUS pour le déroulement de la réunion comme suit :

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil du 30 Mars 2009
2. Communications – informations :
 - 2.1. Réunions publiques Pays & SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon
 - 2.2. Piste cyclable rue du Rhin vers centrale nucléaire – compte rendu démarche
 - 2.3. EHPAD « Les Molènes » : projet de meilleure fonctionnalité
3. Zones économiques : zone industrielle Koechlin & zone d'activités de la Hardt
 - 3.1. Cession de terrain
 - 3.2. Conventions d'exploitation des deux zones
4. Pépinière d'entreprises : Convention FNADT
5. Commission intercommunale pour l'accessibilité des handicapés
6. Programme Charte de développement local – achat de cinémomètres
7. Affectation aux programmes communaux de la TVA 3^{ème} & 4^{ème} trimestres 2008
8. Salon de l'artisanat et des métiers 2008 – subvention à la Croix Rouge
9. Deux rives, trois ponts, mille choses à découvrir – participation nouvelle brochure
10. Régie de recettes : indemnité de responsabilité
11. Travaux communaux :
 - 11.1. BLODELSHEIM : Espace culturel et sportif – fourniture et pose de l'équipement
 - 11.2. MUNCHHOUSE : Aménagement du carrefour du stade – validation sous-traitance
12. Prochaines réunions du Bureau et du conseil communautaire
13. Divers

M. le Président déclare la séance ouverte à 20 h 12 en saluant et en souhaitant la bienvenue à l'assemblée. Il adresse ses salutations particulières à la presse et à M. le Trésorier de Blodelsheim. Il fait part du décès de M. Charles JACQUAT de Munchhouse, ancien délégué à l'Essor du Rhin de 1983 à 1995, d'abord en tant que délégué, puis vice président dans le deuxième mandat. Il avait 66 ans. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Puis M. ONIMUS annonce que Mme ROUX née JULLY Célia, personnel à l'accueil de la maison de l'Essor du Rhin, qui vient de se marier à Balgau, nous offre le verre de l'amitié et du chocolat à l'issue de la réunion. La Commune de Fessenheim offre des kougelhopsfs suite à la festivité de la Journée de la Déportation du 26 avril 2009 qui

s'est déroulée à l'Essor du Rhin » où se tient actuellement une exposition intitulée « La Force Noire ». Mme la maire de Fessenheim en profite pour inviter ses collègues à venir la découvrir.

M. le Président donne alors connaissance des excusés, à savoir M. Patrice Waltisperger, M. Philippe HEID nous rejoindra en cours de réunion (il a commission des impôts directs).

Il excuse également M. Michel HABIG, Conseiller Général du canton d'Ensisheim.

Puis il donne lecture de l'ordre du jour. Il adresse par ailleurs ses félicitations aux rédacteurs, concepteurs du Magazine de notre communauté de communes. M. le Président demande alors si quelqu'un a des remarques à formuler. M. Cyrille LHUILLIER fait remarquer que l'article concernant M. Pierre Paul THUET est bien fait, mais il est d'avis que la publicité qui s'en suit n'aurait pas dû se limiter à l'école de musique de Rumersheim-le-Haut, mais aux trois écoles de notre territoire. Dont acte.

Puis, il passe au point un de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil du 30 Mars 2009 :

M. le Président invite le Conseil communautaire à approuver le compte rendu de sa dernière réunion qui comprenait douze points dont un divers.

A noter qu'il s'agit de lire M. Cyrille LHUILLIER et non Cédric LHUILLIER sous la page tour de table. A modifier

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve le compte rendu de la dernière réunion qui est signé sur le champ par les membres présents.

2. Communications – informations :

2.1. Réunions publiques Pays & SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon :

M. le Président informe l'assemblée que la réunion publique prévue se tiendra dans l'une des communes de notre groupement le 20 mai 2009 à 20 heures dans la salle polyvalente de Hirtzfelden.

Le Conseil en prend acte.

2.2. Piste cyclable Rue du Rhin vers la Centrale nucléaire – compte rendu démarche :

M. le Président informe l'assemblée qu'une première réunion de travail et de concertation a eu lieu le 16 avril dernier avec un représentant de la centrale nucléaire (M. MILIN) et MM. GRUNENWALD et ZIMMERLE à la Maison de l'Essor du Rhin.

Une pré étude a été établie par l'ADAUHR. Les travaux comprennent la réalisation d'une voie cyclable de 3 m de large sur 800 ml le long de la RD 52 côté ouest de la chaussée. Coût prévisionnel estimatif des travaux : ~103 k€ TTC.

Des démarches administratives sont maintenant en cours : recherche des différents propriétaires des terrains d'assise de la piste cyclable, vérification (DICT) si réseaux enterrés...

Une nouvelle réunion de travail est programmée le jeudi 28 mai 2009 à l'Essor du Rhin ».

2.3. EHPAD « Les Molènes » : projet de meilleure fonctionnalité :

MM. Pierre ENGASSER Vice président et Pierre RENTZ tous deux délégués titulaires au Syndicat Mixte présentent ce point de l'ordre du jour.

Une réunion d'information et d'explication s'est tenue le 20 avril dernier à la Maison de l'Essor du Rhin destinée aux conseillers communautaires et aux conseillers municipaux qui le souhaitaient en présence de M. Gabriel SCHAEFFER Président du Syndicat Mixte, de M. Antoine CRUPI Architecte et de Mme Catherine FRECH Directrice de l'établissement. Le fonctionnement de l'établissement (objectifs et contraintes...) était présenté par Mme FRECH et le projet de l'APD par l'architecte. Coût d'objectif : ~ 3,9 M€ TTC.

Le plan de financement comprend :

✚ Subventions départementales :	1 249 730 €
✚ Subvention de l'Etat :	300 000 €
✚ TVA récupérée :	608 346 €
✚ Fonds propres :	326 162 €
✚ Prêt :	1 415 762 €

Total : **3 900 000 €**

Le Conseil en prend acte sachant que le budget primitif 2009, à l'instar de ceux de 2007 et 2008 de la Communauté de communes « Essor du Rhin », tient déjà compte du nouveau montant à rembourser avec le nouveau prêt qui se rajoute à l'ancien auprès du CFF (128 953 € pour la CCER et 142 528 € pour Porte de France Rhin Sud). En fonction du coût de remboursement réel du prêt, la participation des deux partenaires financiers sera à ajuster.

M. ENGASSER rajoute qu'il faut attendre le résultat de l'ouverture des plis et il y a encore d'autre part, l'incertitude quant aux taux d'intérêt des prêts.

M. RENTZ informe l'assemblée que le projet permettra d'enlever 6 dérogations sur les 7 obtenues. Une dérogation concerne l'accès des véhicules de secours des sapeurs-pompiers compte-tenu de la voie d'accès étroite menant à l'immeuble.

M. ENGASSER reprend pour dire que ce n'est plus du tout le même projet qu'au début, le désenfumage, l'unité de vie protégée, le nouvel abécédaire du département ont profondément modifiés le projet et évidemment alourdi quant au coût.

M. ONIMUS fait part de quatre constats : 1° ce n'est plus une maison de retraite mais une EHPAD donc personnes âgées dépendantes en nombre 2° le financement du prêt est demandé sur 15 ans et non 20 ans 3° l'ouverture des plis devra se faire le plus vite possible pour avoir de bons prix 4° le mobilier et l'équipement ne sont pas compris dans le coût d'objectif indiqué.

Cet équipement est laissé à la charge de l'Association de gestion indique M. RENTZ suite à une question posée par M. Mario HEGY.

M. ENGASSER clôt le débat en indiquant que le président du Syndicat Mixte s'est engagé sur 20 ans pour le prêt y compris avec l'autre partenaire financier : la

Communauté de communes « Porte de France Rhin Sud ». Il faut donc attendre le résultat de l'ouverture des plis et le coût du prêt.

3. Zones économiques : zone industrielle Koechlin & zone d'activités de la Hardt :

3.1. Cession de terrain dans la zone d'activités de la Hardt à Blodelsheim:

M. le président présente ce point.

Une entreprise suisse General Polymer est intéressée par l'achat d'un terrain de 20 ares à 30 ares dans la zone d'activités de la Hardt. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu sur place dans la zone et à la maison de l'Essor du Rhin. Six emplois sont à la clef, dit encore M. ONIMUS.

Le Conseil, après en avoir délibéré, donne un accord de principe pour la vente d'un terrain de 20 ares à 30 ares à délimiter par un procès-verbal d'arpentage et autorise M. le Président à signer l'acte à intervenir devant notaire. Le prix de vente est de 1 000 € l'are HT. S'y rajoutent les frais notariés, d'arpentage, fiscaux ainsi que les branchements particuliers (eau, assainissement, gaz, téléphone, etc. L'entreprise nous confirmera la surface retenue dans les prochains jours par écrit.

3.2. Conventions d'exploitation des deux zones :

M. André ONIMUS Président commente ce dossier.

Une réunion de travail et de concertation a eu lieu ce même jour à la Communauté de communes « Essor du Rhin » en présence des deux maires concernés, Mme Fabienne STICH pour Fessenheim et M. François BERINGER pour Blodelsheim. Il s'agissait de définir les attributions et missions des communes respectives et de la Communauté de communes dans le domaine de l'entretien des réseaux eau, assainissement, eaux pluviales, éclairage public (consommation et entretien des réseaux et candélabres), espaces verts et de la voirie pris en charge par les communes. L'entretien des espaces verts sera assuré par l'Essor du Rhin. La voirie fera l'objet d'un procès-verbal de remise de l'Essor du Rhin vers la voirie communale. En contrepartie, la Communauté de communes s'engage à reverser 20% de la taxe professionnelle de zone (TPZ) aux deux communes.

Une convention dans ce sens est en cours d'élaboration précisant les conditions sus dites.

En outre, afin d'obtenir l'autorisation de lotir dans la ZIK, la convention d'exploitation à signer entre la Commune de Fessenheim et l'Essor du Rhin, est une pièce nécessaire pour être versée au dossier. Il est donc proposé de prendre la décision immédiatement.

Pour la convention concernant Blodelsheim, la décision finale sera prise lors du prochain Conseil communautaire en mai 2009 du fait d'une vérification supplémentaire à faire encore quant au surpresseur actuellement propriété de la communauté de communes « Essor du Rhin ».

A noter par ailleurs que les travaux avancent bien ; le planning est respecté. La semaine prochaine, les enrobés seront posés.

A titre d'information et de rappel pour certains, la Communauté de communes a racheté le terrain à l'entreprise Brender. Une offre d'acquisition a également été faite par l'Essor du Rhin à l'entreprise Prezioso pour son terrain de près de 1 ha.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise M. le Président à signer dans un premier temps la convention d'exploitation relative à la ZIK à Fessenheim. Un exemplaire sera joint au procès-verbal de la réunion du Conseil.

4. Pépinière d'entreprises : Convention FNADT :

M. le Président présente ce point.

Dans le cadre de la mesure VT4 du plan de revitalisation économique du Haut-Rhin inscrit au contrat de projets 2007-2013, la réalisation de la pépinière d'entreprises peut bénéficier d'une aide de l'Etat au travers du F.N.A.D.T., à savoir 350 000 € et 150 000 € de la dotation de développement rural (D.D.R.), soit 500 000 € au total.

L'assiette éligible à cette aide retenue s'élève à 3 271 990,37 €.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise M. le Président à signer tous documents devant intervenir dans ce dossier.

Par ailleurs une lettre du Conseil Régional d'Alsace reçue le 6 avril 2009 nous informe que l'installation photovoltaïque sur la toiture ne pourra pas bénéficier d'une aide spécifique de la Région dans le cadre de l'appel à projets basse consommation, en raison du non cumul des deux dispositifs.

Cette analyse ne peut évidemment pas être acceptée dans la mesure où notre demande a été déposée fin 2008 alors que la décision régionale décidant le non cumul date de mi mars 2009. M. Jean-Paul OMEYER, Conseiller régional, en a été averti.

M. le Président rappelle que la pose de la 1ère pierre aura lieu le 5 juin prochain à 17 heures. MM. ZELLER et BUTTNER ont confirmé leur présence.

Par ailleurs, il informe l'assemblée que les travaux sur la plate forme ont commencé. Dès à présent, contact a été pris auprès d'un fournisseur d'équipement de cloisons mobiles.

A noter également que nous avons beaucoup de demandes pour « rentrer » dans les locaux de la pépinière.

Il faut maintenant, dit encore M. le Président, réfléchir à l'étape suivante : l'hôtel d'entreprises. Le projet n'aura évidemment pas le même plan de financement et sera supporté par un organisme spécialisé en la matière (type Alsabail...).

5. Commission intercommunale pour l'accessibilité des handicapés :

M. le Président présente ce point de l'ordre du jour.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a prévu dans son article 46 la mise en place d'une commission pour l'accessibilité. Le décret d'application est le n° 2006-1657 du 21 décembre 2006.

L'article L 2143-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit que cette commission doit être créée au niveau intercommunal dès lors que la compétence « aménagement du territoire » est exercée au sein d'un EPCI. Cela est notre cas.

Le Conseil communautaire est donc invité à constituer cette commission (C.I.A.P.H.).

Quelles sont les missions de cette commission ?

- ✚ Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- ✚ Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil communautaire, fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant
- ✚ Elle organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Quelle est la composition de cette commission ? Il revient au Président d'arrêter la liste des membres.

- ✚ Des représentants des communes (pourraient être les délégués communautaires)
- ✚ Des représentants d'associations d'usagers
- ✚ Des représentants d'associations pour personnes handicapées

Dates d'effet des mesures à appliquer :

- ✚ 23.12.2009, le diagnostic de la voirie et des espaces publics devra être réalisé
- ✚ 01.01.2011, le diagnostic des établissements recevant du public (E.R.P.) devra être fait
- ✚ En 2015, les travaux nécessaires à l'accessibilité devront être exécutés

La D.D.E de Guebwiller propose un Cahier des charges type permettant de lancer un avis d'appel public à la concurrence sans tarder. Les communes sont d'ores et déjà invitées à recenser les difficultés rencontrées dans le domaine de leur voirie. Une réunion de définition de la méthodologie et de concertation de la commission est prévue le 12.05.2009 à 18 heures à l'Essor du Rhin.

Les personnes suivantes se portent candidates à cette commission :

- ✚ Balgau : M. Gérard GUTHMANN adjoint au maire de Balgau
- ✚ Blodelsheim : M. Bernard BRUN
- ✚ Fessenheim : M. Claude BRENDER adjoint au maire de Fessenheim
- ✚ Hirtzfelden : Mme Agnès BALP-MATTER
- ✚ Munchhouse : M. Cyrille LHUILLIER
- ✚ Roggenhouse : M. Henri MASSON
- ✚ Rumersheim-le-Haut : M. Jean GOETZ
- ✚ Rustenhardt : M. Mario HEGY

M. Henri MASSON, vice président en devient le responsable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire déclare ces personnes membres de la Commission pour l'accessibilité des handicapés.

6. Programme Charte de développement local – achat de cinémomètres :

M. le Président introduit ce point de l'ordre du jour.

Le Département du Haut-Rhin ne renouvelle pas les chartes de développement local signées avec les EPCI à fiscalité propre. Il maintient cependant ses aides financières à l'ingénierie territoriale (chargés de développement) sur les bases actuelles.

Cependant, un décompte est en cours de réalisation au Département. Le cas échéant, une aide pourrait encore être apportée au 2ème semestre 2009 en fonction des crédits ouverts.

L'achat récent de cinémomètres pourrait « rentrer » dans le cadre subventionnable de la Charte de développement local. Une demande serait à déposer auprès du Conseil Général.

Par ailleurs, Mme Agnès Kieffer vice présidente propose l'achat de 7 tables pique nique en béton ainsi que 7 poubelles. Coût estimatif : 3 241 € TTC (s'y rajoute le transport) pour les tables et ~1 900 € TTC pour les poubelles, soit ~5 200 € TTC au total. Pour ce faire, un crédit de 5 200 € est à inscrire à l'article 2188 et à prélever à l'article 23133 du budget primitif 2009. Un crédit est encore ouvert de 2007 dans la Charte de développement rural.

Pour ces deux investissements, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise M. le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin dans le cadre de la charte de développement rural.

7. Affectation aux programmes communaux de la TVA 3^{ème} & 4^{ème} trimestre 2008 :

M. Etienne SIGRIST, vice président commente ce point de l'ordre du jour.

Le Conseil après en avoir délibéré, décide d'affecter le remboursement de la TVA des 3^{ème} & 4^{ème} trimestre 2008 dans les programmes communaux comme suit :

Communes	Dépenses		Recettes	
	Articles Budget	Montant	Articles Budget	Montant
TOTAL 3°trim.08			10222	- 85 420,68 €
TOTAL 4°trim.08			10222	- 39 585,87 €
BALGAU	458182	37 993,29 €	458282	37 993,29 €
BALGAU	458182	18 267,80 €	458282	18 267,80 €
BLODELSHEIM	45817	31 225,36 €	45827	31 225,36 €
BLODELSHEIM	45817	3 898,42 €	45827	3 898,42 €
MUNCHHOUSE	4581901	237,33 €	4582901	237,33 €
MUNCHHOUSE	4581901	13 399,36 €	4582901	13 399,36 €
ROGGENHOUSE	458162	5 948,23 €	458262	5 948,23 €
RUSTENHART	458165	10 016,47 €	458265	10 016,47 €
RUSTENHART	458165	4 020,29 €	458265	4 020,29 €
TOTAL 3°trim.08		85 420,68 €		- 85 420,68 €
TOTAL 4°trim.08		39 585,87 €		- 39 585,87 €

M. le Président intervient pour informer le Conseil qu'il a adressé une lettre signée concomitamment avec le Président de la Communauté de communes « Centre Haut-Rhin » au député M. SORDI afin qu'il intervienne auprès des autorités compétentes pour le maintien du système actuel, suite à une lettre du Sous préfet disant que le FNCTVA ne pourra plus être versé aux maîtres d'ouvrage délégués à l'avenir, mais directement aux communes mandantes. Conséquences : la récupération de la TVA par les communes ne se fait que deux ans après l'investissement, alors que les communautés de communes récupèrent l'année même. Cette manière de procéder est donc en contradiction avec le plan de relance de l'économie prôné par le Gouvernement.

8. Salon de l'artisanat et des métiers 2008 – subvention à la Croix Rouge :

M. le Président invite le Conseil à voter un crédit de 350 € au bénéfice de la Section Croix Rouge d'Ensisheim qui a participé au Salon de l'artisanat et des métiers en septembre 2008. Cette prestation n'avait pas été demandée à l'origine. Elle n'était donc pas prévue au budget prévisionnel.

Le crédit est à prendre à l'article 6233 du budget primitif 2009.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accorder un montant de 350 € à la Section Croix Rouge d'Ensisheim.

9. Deux rives, trois ponts, mille choses à découvrir – participation nouvelle brochure :

M. Pierre RENTZ donne toutes explications sur ce dossier.

Par délibération du Conseil du 26 mai 2008, un accord de principe avait été donné pour la prise en charge d'une partie des frais d'édition d'une nouvelle brochure bilingue en fonction du nombre d'exemplaires demandés. Sur les 15000 exemplaires destinés à la France, 3000 reviennent à l'Essor du Rhin pour un coût de 1050 €.

Le projet sera retravaillé en 2010 avec d'autres partenariats souhaités, tel que l'Association des Professionnels de la Hardt. Le projet « vélo électrique » proposé par M. RENTZ lors d'une dernière réunion lui tient particulièrement à cœur. D'après M. ONIMUS, dans un premier temps, trois vélos électriques pourraient être mis à disposition des touristes.

M. le Président informe par ailleurs ses collègues de la tenue d'une rencontre de concertation ce jour à l'Essor du Rhin avec M. MIEHE président de l'OTI des Bords du Rhin et Mme Nathalie ZARIC Directrice de l'OTI. L'association est en voie de se transformer en E.P.I.C., mais dans l'immédiat, faisant encore partie de l'association une subvention de 18 000 € est à inscrire au budget primitif 2009 – article 6281. Une prochaine réunion de travail est programmée prochainement entre techniciens et une autre entre élus. Ce point sera réinscrit à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire de l'Essor du Rhin pour décider l'inscription définitive de la cotisation 2009 au budget primitif.

Le Conseil, après en avoir délibéré, valide cette prise en charge.

Le crédit est à prendre à l'article 6236.

10. Régie de recettes - indemnité de responsabilité :

M. le Président commente ce point.

Par délibération du conseil communautaire du 29 mars 2005 fut instituée une régie de recettes pour permettre les petits encaissements. D'autres décisions furent nécessaires en date des 24 octobre 2005 et 25 juin 2007. Mlle Roselyne VONARB était régisseur titulaire et Mme Marie Claude BRECHBIEHL suppléante.

Depuis le départ en détachement de Mlle Roselyne VONARB, remplacée par Mme ROUX, née JULY Célia et du retour de congé parental de Mme Carole FRITZ, cette dernière devient titulaire et Mme ROUX suppléante.

L'arrêté de nomination du régisseur et du suppléant est donc à reprendre.

D'autre part, il est proposé que l'indemnité de responsabilité prévue à l'article 4 de ce même arrêté par référence à l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 attribuée au régisseur titulaire soit fixée à 110 €/an avec effet du 28 janvier 2009.

Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise le versement d'une indemnité de responsabilité de 110 €/an avec effet du 28.1.2009, date de la nomination de la titulaire Mme FRITZ, née HUGEL Carole et de la suppléante Mme ROUX, née JULY Célia.

11. Travaux communaux :

11.1. BLODELSHEIM : Espace culturel et sportif – sous/traitants de KNOBEL :

En l'absence de M. WALTISPERGER vice président, M. le Maire François BERINGER présente ce point de l'ordre du jour.

Les lots 00 et 13 – plantation d'arbres et semi de gazon - dont le bénéficiaire est l'entreprise KNOBEL nécessitent la prise de sous-traitants pour respectivement 5 848,44 € TTC (4 890 € HT) et 2 523,56 € TTC (2 110 € HT), à savoir l'entreprise Paysages Spiegel Jean Luc à Marckolsheim pour les deux lots.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide le sous-traitant pour les deux lots et autorise M. le Président à signer les actes spéciaux à intervenir.

M. BERINGER invite dès à présent le Conseil à l'inauguration de cet espace culturel et sportif qui aura lieu le 23 mai 2009 à 16 h 30. Ces installations, dit encore M. BERINGER, serviront à l'ensemble de nos associations.

11. Travaux communaux :

11.2. MUNCHHOUSE : Aménagement du carrefour du stade : sous-traitant :

M. Philippe HEID commente ce point de l'ordre du jour.


Certaines prestations prévues au marché confié à l'entreprise COLAS EST nécessitent la prise de deux sous-traitants à paiement direct. Il s'agit des opérations de marquage, fourniture et pose de panneaux pour un montant de 14 579,40 € HT (17 436,96 € TTC) avec l'entreprise MCR et de la fourniture et pose de clôture grillagée, de portillon et de clôture pare ballon pour un montant de 18 964 € HT (22 680,94 € TTC).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide les prestations et les entreprises proposées en sous-traitance et autorise M. le Président à signer les documents à intervenir.

M. HEID rajoute que la réception d'une première partie des travaux n'est pas aboutie dans la mesure où il manque les plans de récolement, les enrobés posés sont abîmés, etc... M. le Président invite la commune à utiliser la grille d'évaluation des entreprises.

12. Prochaines réunions du Bureau et du Conseil Communautaire :

M. le Président rappelle la tenue des prochaines réunions du Conseil communautaire à 20 heures, toutes précédées d'une réunion du Bureau à 18 heures, comme suit :

 Lundi, le 25 mai 2009

 Lundi, le 29 juin 2009.

Deux autres réunions du Bureau sont programmées les 11 mai 2009 et 22 juin 2009 à 18 heures.

Le Conseil en prend acte.

13. Divers :

13.1. Virement de crédit :

M. Etienne SIGRIST, vice président, présente ce point.

Compte tenu du transfert de crédits de l'article 2188 du budget principal vers le budget annexe pour les ordures ménagères, le crédit ouvert au budget principal à l'article 2188 ne suffit plus pour couvrir toutes les dépenses à régler.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le virement d'un crédit de 3 000 € de l'article 2183 à l'article 2188.

13.2. Informations diverses faites par M. le Président :

- ✚ **Invitation aux concerts de printemps** de l'Union musicale Fessenheim-Rumersheim-le-Haut qui a déjà eu lieu les 25 avril dernier à Fessenheim et se tiendra à Rumersheim-le-Haut le 16 mai prochain.
- ✚ **Budget annexe ordures ménagères :** par lettre du 7 avril 2009, le Sous Préfet nous répond que l'Administration de l'Etat accepte le versement d'une subvention d'équilibre pendant une durée limitée au maximum aux quatre premiers exercices afin d'atténuer les effets du passage du budget général au budget annexe.
- ✚ Concernant le fonds de compensation de la TVA, l'analyse de notre demande est en cours, à savoir continuer à percevoir la TVA par la CCER en lieu et place des communes dans le cadre des maîtrises d'ouvrage déléguées.
- ✚ **Etablissement pénitentiaire à Issenheim :** en connaissance la lettre d'opposition à cette implantation du Maire de Guebwiller.
- ✚ **UPREGIO VHS :** lettre de remerciement de la Présidente Mme Martine LAEMLIN DELMOTTE pour le versement de notre participation financière de 4 250 € pour l'année 2008.
- ✚ **Réflexion sur les pistes & itinéraires cyclables dans le cadre du concept « Deux rives, trois ponts, mille choses à découvrir »** à Neuenburg le 26 mai prochain à 19 h. M. Pierre RENTZ représentera M. le Président.
- ✚ **Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar & Environs** aura lieu le 15 mai 2009 au CREF à Colmar : M. Patrice WALTISPERGER y assistera.
- ✚ **Deux autres réunions organisées par le Pays RVGB** auront respectivement lieu le 12.5.2009 – thème 3 « plan climat » et le 19.5.2009 – thème « déchets » à Ensisheim.
- ✚ **Salon expo au Gewerbepark à Eschbach les 27 & 28 juin 2009 :** cinq entreprises françaises sont invitées à venir tenir un stand gratuitement en contrepartie de notre invitation à notre salon 2008 « Artisanat et Métiers ».

13.3. Indemnité de conseil des trésoriers publics :

M. Etienne SIGRIST, vice président, présente ce dossier.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise le versement de cette indemnité respectivement à M. Christophe LALAGÜE (59,73 € + URSSAF 5,06 € et 0,65 €) pour la période du 1.1.2008 au 31.1.2008 et à M Alexis MARGRAFF (656,77 € + URSSAF 55,84 € et 7,19 €) pour la période du 1.2.2008 au 31.12.2008.

Pour M. MARGRAFF, le versement de l'indemnité de conseil est mis en place pour la durée du mandat du Conseil communautaire.

Les crédits sont à prendre à l'article 6225 du budget primitif 2009

13.4. Tour de table :

- ✚ **M. Henri MASSON** : un marché adapté a été signé avec l'entreprise retenue pour le balayage des rues (moyennant deux passages par an) et la purge des siphons de rues (une purge/an) dans les communes de l'Essor du Rhin. Les prix de ce marché sont actualisables. Coût du km de balayage 24,10 € HT. S'y rajoute une TVA de 5,5%. Deux passages en moyenne par an et par commune. Les communes qui ne souhaitent pas de balayage sont invitées à le faire savoir sans tarder. Pour les autres, il s'agit de définir les dates des deux passages en 2009, de même que pour 2010 & 2011. En cas d'insatisfaction de la prestation, une clause de sortie de contrat moyennant préavis est possible. Pour la purge des siphons de rues, il s'agit également d'en définir la période. Une réunion de la commission de mutualisation des moyens - la présence des représentants de toutes les communes est vivement souhaitée – aura lieu le 05.5.2009 à 18 heures.

M. MASSON se déclare disponible pour régler et expliquer l'usage et les données qui peuvent être tirées des cinémomètres maintenant en place dans quasi toutes les communes.

- ✚ **M. Cédric LEPAUL** signale quelques problèmes de lien sur le site Internet avec les communes de l'Essor du Rhin ; à voir avec Mme Emmanuel Parant.

- ✚ **M. Cyrille LHUILLIER** demande si le rapport annuel des déchets est déjà fait. Réponse : non. Il doit être soumis au Conseil avant le 30 juin.

- ✚ **Mme Agnès KIEFFER** informe l'assemblée que le club vosgien réalisera le balisage du Chemin de St Jacques de Compostelle entre Fessenheim et Munchhouse. Elle demande aux communes via leurs flashes locaux d'inviter les habitants à s'inscrire en mairie pour proposer des locaux d'accueil pour les pèlerins. Prix habituellement pratiqué : 10 € la nuit.

Elle poursuit en disant que M. FANTETTI est le nouveau président de l'ECS, Mme Lilly ANCEL en est la secrétaire et M. Christophe HEINRICH le trésorier.

Marché de l'Art sera à nouveau reconduit au courant du mois de mai prochain avec Mme MEISELS de Rumersheim-le-Haut. Les enfants des écoles élémentaires de cinq communes de l'Essor du Rhin y participent. Pour venir à l'expo, le transport par bus coûte 63,35 €/trajet bus. Comme pour les années précédentes, le Conseil décide de prendre en charge le coût de ces transports des élèves des cinq écoles.

Les bus nécessaires aux enfants pour le déplacement effectué dans le cadre des échanges scolaires avec l'Allemagne seront également pris en charge par la Communauté de communes à l'article 6247 du budget primitif 2009 et ce avec effet immédiat.

La sortie organisée au Stade de France par les associations sportives de « l'Entente Essor du Rhin » souhaite la prise en charge du coût du bus à Paris. Un accord de principe est donné. Ce point est à revoir au prochain conseil.

Le réseau d'écoles de l'Essor du Rhin organise la rencontre interclasse en natation : 20 classes y participent soit 460 élèves avec encadrement. Des bus sont nécessaires pour leurs déplacements à Fessenheim. Le Conseil communautaire décide de les prendre en charge à l'article 6247 du BP 2009.

Les tracts pour le Festival des orgues Callinet 2009 sont arrivés. Mme KIEFFER propose aux communes de les emmener pour distribution dans les villages.

Par deux fois, les déchets verts stockés dans la déchèterie de Rustenhart ont fait l'objet d'une mise en feu par des vandales.

- ✚ **M. Denis RUSCH** informe le Conseil qu'il y a 17 T d'ordures ménagères résiduelles de plus en mars 2009 par rapport au mois de mars 2008. Les 180 composteurs achetés n'ont pas encore fait leur effet. Les conteneurs ont été mis en place dans les PAV la semaine dernière. Les O.M.R. de Blodelsheim seront ramassées le lundi de Pentecôte, le prestataire n'étant pas en congé. A noter par ailleurs que le coût payé pour le traitement des déchets verts s'élève à ~23 000 € TTC pour le 1^{er} paiement 2009.
- ✚ **M. Christophe BITARD** demande s'il y a encore moyen de commander des composteurs. Réponse : les 10 reçus en plus des commandes déposées sont déjà attribués. Par contre, les composteurs des personnes qui ont passé commande et qui ne les cherchent pas dans un certain délai annoncé dans les flashes communaux seront vendus à d'autres demandeurs.
- ✚ **M. Frédéric GOETZ** met l'accent sur les 23 000 € payés pour le traitement des déchets verts qui interpellent quand même. D'autre part, l'Assemblée générale de l'Association Enjeu nature aura lieu le 15 mai prochain. Il a invité cet organisme à se rapprocher des écoles pour leur proposer leurs services. Le projet du Département à la Maison de la Nature qui abrite cette association à Hirtzfelden a un coût de 2M€.
- ✚ **M. Jean GOETZ** estime qu'une solution doit être trouvée pour le traitement des déchets verts par broyage. D'autre part, il souhaite connaître le prix d'une construction neuve d'un EHPAD. Par ailleurs, il demande si la dérogation accès sapeurs-pompiers au bâtiment actuel est maintenue après les travaux. Réponse : oui.
- ✚ **Mme Fabienne STICH** adresse ses remerciements à l'Essor du Rhin pour sa collaboration à l'occasion de la manifestation de la Déportation qui a eu lieu hier. Elle invite ses collègues à venir voir l'exposition « La Force Noire » actuellement en place à la Maison de l'Essor du Rhin. Puis, elle réitère sa demande aux collègues de fournir les articles à insérer dans le Journal Le Pont pour le 15 mai, délai de rigueur.
- ✚ **M. Etienne SIGRIST** informe l'assemblée qu'il a envoyé le compte rendu suite à la visite des piscines à tous les délégués. Par ailleurs, une réunion de travail a eu lieu ce matin avec le Bureau d'études H2O, un accompagnant du maître d'ouvrage. Afin de figer le programme à terminer pour le 15.9.2009, une réunion de concertation est fixée au jeudi 4 juin prochain à 17 h, puis le Cahier des charges sera rédigé permettant le lancement du concours d'architecte. Une autre rencontre est programmée avec Demathieu & Bard le 29 avril 2009 à 9 h 30.

- ✚ **M. François BERINGER** indique à l'assemblée la venue à Blodelsheim de M. le Maire et Conseiller Général de Gimont jumelée avec sa commune. Il lui fera visiter la Maison de l'Essor du Rhin. Il ira par ailleurs, accompagné par M. François Wassmer, à la réunion de l'ANCLI qui se tiendra à Paris les 10 & 11 juin prochains. Les frais de déplacement de ces deux personnes seront prises en charge par la Communauté de communes « Essor du Rhin » sur l'article 6532 du budget primitif 2009. Le Conseil adopte. Il informe également ses collègues de la tenue de la réunion de la C.L.I.S. le 29 juin 2009. Il se rendra en outre aux Etats-Unis du 15 au 19.6.2009 accompagnant M. Michel HABIG pour visiter la centrale nucléaire jumelle de Fessenheim dans la Beaver Valley qui a obtenu le rallongement de sa licence d'exploitation jusqu'à 60 ans.
- ✚ **M. François WASSMER** rend attentif le Conseil quant aux papiers semés sur les bords de route par les camions de collecte. Il a par ailleurs roulé dernièrement derrière un camion qui perdait des rafles de maïs car mal ou pas protégé par de bâches ou filets. Il s'agirait de rendre ces transporteurs attentifs s'il était possible de les identifier.
- ✚ **M. André ONIMUS** rajoute que le Gewerbepark Breisgau viendra le 29.4.2009 à l'Essor du Rhin avec l'entreprise Badenova va investir dans le biogaz. Pour ce faire, l'entreprise est à la recherche de 40000 T/an de substrat vert nécessaire pour alimenter cette production par la méthanisation. D'autre part, une réunion Natura 2000 – directive oiseaux - aura lieu à la Régence à Ensisheim le 04.05.2009.

Les membres présents :

Le Président :	Le Vice président :	Le Vice président :
André ONIMUS	Etienne SIGRIST	Pierre ENGASSER
Le Vice président :	Le Vice président :	La Vice présidente :
Henri MASSON	Frédéric GOETZ	Agnès KIEFFER
Jean Marc LOEWERT	François BERINGER	Bernard BRUN
Fabienne STICH	François WASSMER	Pierre RENTZ
Agnès MATTER-BALP	Christophe BITARD	Philippe HEID
Cyrille LHUILLIER	Cédric LEPAUL	Eric MICHELAT

Jean GOETZ

Florent OTT

Mario HEGY

Membre excusé : M. Patrice WALTISPERGER Vice président – M. Philippe HEID
a rejoint l'assemblée à 20 heures 55.

Procuration : M. Patrice WALTISPERGER à M. François BERINGER

Présent par ailleurs : M. Alexis MARGRAFF Trésorier de Blodelsheim

Excusé par ailleurs : M. Michel HABIG Conseiller Général du canton d'Ensisheim

Personnel présent : MM. Denis RUSCH & Maurice ZIMMERLE